

NOUVELLES INSCRIPTIONS

2^{nde} GT, 2^{nde} Pro, 1 CPSR, 1 STMG, 1STI2D, 1 STL, 1ère G, 1ère Pro

FICHE DE POINTAGE DES PIÈCES

Pour valider l'inscription de votre enfant dans notre établissement, nous vous demandons de

Déposer au lycée lors des journées d'inscription

LPO CURIE COROT

377 rue de l'exode

BP290

50010 SAINT LO CEDEX

NOM / Prenom de l'élève :

CLASSE

Pointage Famille	LISTE DES IMPRIMES A REMPLIR ET A TRANSMETTRE AU DOSSIER	Pointage Etablissement
<input type="checkbox"/>	Autorisation de publication droit à l'image	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fiche de renseignement	<input type="checkbox"/>
	Vous prendrez soin de remplir les fiches de façon la plus précise possible. Nous vous demandons d'être vigilants sur vos coordonnées : téléphones, adresse mail...	
<input type="checkbox"/>	* Photocopie du ou des livrets de famille	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	* Photocopie de la carte d'identité de l'élève	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	* Copie des éventuels jugements en lien avec l'exercice de l'autorité parentale (divorce, etc.....)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	* Attestation d'Assurance Responsabilité Civile	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fiche Admission internat	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fiche intendance	<input type="checkbox"/>
	Nous vous demandons d'être vigilants sur le régime : externe , demi-pensionnaire 4 jours (LM-JV) , demi-pensionnaire 5 jours (LMMJV)	
<input type="checkbox"/>	* RIB (pour les remboursements d'éventuels trop perçus et des bourses).	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fiche de renseignements médicaux	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	* Photocopie de toutes les vaccinations du carnet de santé	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Si P.A.P (Plan d'Accompagnement Personnalisé), joindre la notification d'aménagement pour les examens.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Si P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé), joindre la notification d'aménagement pour les examens.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Si GEVA-Sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation), joindre la notification d'aménagement pour les examens.	<input type="checkbox"/>
	Fiches des associations	
<input type="checkbox"/>	* Si Adhésion à "La Maison des Lycéens" montant en fonction du Régime de l'élève : chèque à l'ordre de "Maison des Lycéens du LPO Curie/Corot	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	* Si Adhésion à "UNSS" chèque à l'ordre de "Association Sportive du LPO Curie/Corot	<input type="checkbox"/>
	Autres pièces à fournir	
<input type="checkbox"/>	* Attestation de Sécurité Routière ASSR2 (pour les 2ndes seulement)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	* Attestation de recensement (à demander en mairie) à partir de 16 ans ou le certificat de participation à la Journée du Citoyen	<input type="checkbox"/>

Nos services sont à votre disposition pour tout renseignement.

CONDITIONS DE L'HEBERGEMENT

Les familles ont le choix entre 4 régimes : **interne**, demi-pensionnaire **4 jours** (lundi, mardi, jeudi, vendredi), demi-pensionnaire **5 jours** (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) ou **externe**.

Toute modification de régime doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de Monsieur le Proviseur. Un formulaire de changement est disponible à l'intendance. En tout état de cause, ces changements ne pourront intervenir qu'au début d'un trimestre (1er janvier pour le 2ème trimestre et 1er avril pour le troisième trimestre).

FRAIS SCOLAIRES

- Le relevé de ces frais appelé "**Avis aux familles**" est envoyé chaque trimestre et payable dans un délai de 15 jours auprès des services de l'Intendance du Lycée.

- Ces frais sont payables en 3 fractions inégales correspondant environ à la durée des trimestres scolaires. Aucune remise n'est effectuée pour une durée d'absence inférieure à 10 jours.

Vous avez 3 possibilités pour effectuer le règlement :

- Le paiement par téléservice (une lettre de mise à disposition d'un service en ligne pour régler les frais de demi-pension et d'internat, vous est adressée courant octobre de la première année de scolarité dans notre établissement, avec votre identifiant et votre mot de passe)

- Le virement bancaire : c'est à vous de faire les démarches auprès de votre banque,
- Les chèques

- Vous avez la possibilité de faire un échelonnement financier pour le paiement des frais d'internat et de demi-pension, disponible auprès de l'intendance,

- L'accès au self est contrôlé par un système informatique par carte. Il est important que chaque élève pense à amener chaque jour cette carte, qui lui permettra, dans un futur proche, l'accès au lycée.

SERVICE SOCIAL

Les familles qui rencontrent des difficultés financières graves sont invitées à prendre contact avec l'Assistante Sociale du Lycée. Une permanence est assurée dans les locaux de l'infirmerie, les mercredi matin, jeudi et vendredi.

Une aide ponctuelle pourra éventuellement leur être accordée sur le Fond Social Lycéen ou sur le Fond Social Cantines après étude de leur dossier. Le Fond Social Régional, pourra également être mobilisé, sous certaines conditions.

TARIFS DE PENSION

Applicables à compter du 1er septembre 2022

- Les tarifs de pension et de demi-pension sont des forfaits annuels dont le montant est arrêté chaque année par le Conseil Régional de Normandie, susceptibles d'évoluer au 1er septembre 2023.

	1ER TRIMESTRE du 01/09 au 16/12	2EME TRIMESTRE du 03/01 au 31/03	3EME TRIMESTRE du 01/04 au 09/06
DP 5 JOURS Lundi - mardi - mercredi jeudi - vendredi	215,74 €	177,10 €	122,36 €
DP 4 JOURS Lundi - mardi jeudi - vendredi	186,84 €	152,24 €	103,80 €
INTERNE	548,06 €	449,90 €	310,84 €

APRES LE 09/06/22 LE TARIF EST AU TICKET A 4,10 € POUR LES DP ET EXTERNES